3.4 L'offre de soins pour la mère et l'enfant

Contexte national

En France, le dispositif actuel de soins et de prévention pour la mère et l'enfant fait intervenir une grande variété d'acteurs : médecins et professionnels de santé libéraux, établissements hospitaliers, services de Protection maternelle et infantile (PMI), services de santé scolaire, etc.

Le plan périnatalité 2005-2007, intitulé « Humanité, proximité, sécurité et qualité », visait à moderniser l'environnement de la grossesse et de la naissance. Un ensemble de mesures concernaient l'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins, en particulier le renforcement des plateaux techniques et des équipes, l'amélioration des transports et une meilleure prise en charge des urgences maternelles.

Un des objectifs du plan s'attachait à développer une offre de proximité, par le développement des réseaux, l'extension des centres périnatals de proximité, la promotion de la PMI et la participation plus active des sages-femmes libérales sur le territoire. La médecine de ville est fortement impliquée dans la surveillance de la grossesse, que ce soit par les médecins généralistes ou les gynécologues. En matière de prise en charge hospitalière de l'accouchement, des mesures successives ont considérablement renforcé l'encadrement médical, imposant notamment une présence médicale permanente dans les services pratiquant des accouchements.

Le mouvement, amorcé depuis les années 1970, de restructuration et de concentration des naissances dans les maternités de plus grande taille s'est poursuivi au début des années 2000. Des centres périnatals de proximité ont été mis en place dans les secteurs distants d'une maternité afin d'assurer le suivi des femmes enceintes. L'organisation des soins en réseaux coordonnés, mise en place pour améliorer la sécurité de la naissance et encadrée par le décret périnatalité du 9 octobre 1998 distingue trois niveaux parmi les maternités afin de garantir une meilleure adéquation entre le niveau de risque de la mère et du nouveau-né et l'environnement humain et matériel de la maternité d'accueil. Selon l'enquête nationale périnatale 2010 et par rapport à l'enquête de 2003, les réponses des établissements témoignent d'une meilleure organisation, avec davantage de personnel et une présence renforcée des médecins spécialistes [1, 2]. Les sages-femmes prennent désormais en charge 80 % des accouchements par voie basse, plus souvent dans le secteur public que privé. Toutes les maternités appartiennent à un réseau de santé périnatal, mais 62 % organisent le suivi prénatal de façon autonome. Selon la dernière enquête nationale périnatale, 49% des maternités sont des types I (unités d'obstétrique), 23% des types IIA (unités ayant un service de néonatologie sans soins intensifs), 16% des types IIB (unités ayant un service de néonatologie avec soins intensifs) et 12% des types III (unités ayant un service de réanimation néonatale).

En 2010, les maternités de France métropolitaine ont réalisé 777 000 accouchements, près du quart ayant été réalisés en Île-de-France. Le nombre de lits est relativement homogène sur l'ensemble du territoire avec 20 à 25 lits pour 1 000 accouchements. La moitié des femmes accouchent dans des maternités réalisant plus de 2 000 accouchements par an, contre moins de 16% en 1995.

Le suivi des enfants est assuré par les médecins généralistes et les pédiatres. Des examens obligatoires sont pratiqués au plus tard au 8ème jour de vie (le plus souvent avant la sortie de maternité) puis aux 9ème et 24ème mois. Les services de PMI placés sous la responsabilité des Conseils départementaux assurent annuellement environ 350 000 consultations prénatales et 2 700 000 examens d'enfants jusqu'à 6 ans. La PMI réalise des bilans de santé à 4 ans pour les enfants en école maternelle. Le suivi des enfants scolarisés est assuré par le Service de promotion de la santé en faveur des élèves qui dépend de l'Education nationale. Outre des examens systématiques, le suivi de certaines situations médicales spécifiques et des soins d'urgence en milieu scolaire, ce service est amené à mettre en œuvre, avec différents partenaires, des actions d'éducation pour la santé.

Références bibliographiques et sources

1. Blondel B., Kermarrec M., La situation périnatale en France en 2010 Premiers résultats de l'enquête nationale périnatale. Etudes et résultats, Drees n°775 - Octobre 2011
2. Villain A., Les maternités en 2010 Premiers résultats de l'enquête nationale périnatale. Etudes et résultats, Drees n°776 - Octobre 2011

Faits marquants en Seine-Saint-Denis

> *L'offre hospitalière en obstétrique et en néonatalogie est inférieure aux taux régional et national.*

> *Les densités de professionnels de santé généralistes ou spécialistes pour la mère et l'enfant en Seine-Saint-Denis sont particulièrement faibles.*

> *L' offre de soins en PMI, dont les missions principales sont la prévention, est particulièrement développée dans le département. En revanche elle ne compense pas le déficit en effectifs de l'offre libérale.*

En 2013, le département de Seine-Saint-Denis compte 3 maternités de type I, 2 de type IIA, 4 de type IIB et 2 de type III. Comparé à l'Île-de-France et à la France, en Seine-Saint-Denis les maternités de type II sont plus fréquentes, à l'inverse des maternités de type I.

Les 11 maternités de Seine-Saint-Denis disposent de 422 lits d'hospitalisation en obstétrique. L'offre publique est légèrement inférieure à l'offre privée (201 lits dans le secteur public et 221 dans le secteur privé), contrairement à l'ensemble de l'Île-de-France et à la France.
Rapportée à la population des femmes en âge de procréer (les femmes de 15 à 49 ans), l'offre départementale est de 1,09 lit d'obstétrique pour 1 000 femmes. Elle est inférieure à la moyenne régionale (1,14 lit pour 1 000 femmes) et à la moyenne nationale (1,17 lit pour 1 000 femmes).
Si l'on rapporte ces lits aux nombres de naissances vivantes de Séquano-dyonisiens, l'offre globale est alors de 14,7 pour 1 000 naissances vivantes, très inférieure à l'offre francilienne (19,1) et de France métropolitaine (21,3).

Selon les données 2013 de la statistique annuelle des établissements (SAE), la Seine-Saint-Denis dispose de 103 lits en néonatalogie, en diminution comparé aux données de 2011 qui faisaient état de 119 lits.
Le taux d'équipement départemental en néonatalogie s'élève en 2013 à 35,9 lits pour 10 000 naissances. Ce taux est très inférieur aux taux régional (51,8) et national (48,3). Entre 2011 et 2013, le taux de Seine-Saint-Denis est passé de 42,0 pour 10 000 naissances à 35,9 alors que le taux Francilien est passé de 43,7 à 51,8.

Parmi ces lits, une part est autorisée à administrer des soins intensifs aux nouveau-nés : 42 lits soit 14,6 lits pour 10 000 naissances domiciliées en Seine-Saint-Denis contre 14,9 en Île-de-France et 14,7 en France métropolitaine.

Pour la réanimation néonatale, le nombre de lits s'élève à 25 en Seine-Saint-Denis, soit 5 de plus qu'en 2011. Le département est en dessous de la moyenne francilienne et légèrement supérieur à la moyenne de France métropolitaine, avec 8,7 lits pour 10 000 naissances (9,5 en Île-de-France et 8,3 en France métropolitaine).

Ces indicateurs ont été calculés à partir des données de l'enquête annuelle de la SAE comptabilisant les équipements autorisés. Le nombre de lits est déclaré par les établissements, et la qualité des indicateurs est, de fait, soumise à la validité de cette déclaration.

Répartition des maternités selon leur type en 2013

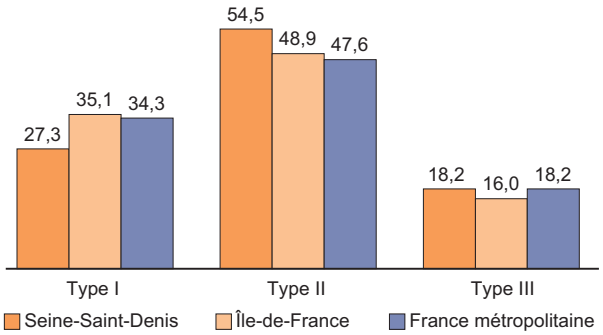

Sources : SAE données administratives - Ministère chargé de la santé, DREES - Exploitation ORS Île-de-France

Taux d'équipement en lits d'obstétrique en 2013 (Nombre de lits en obstétrique pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans et pour 1 000 naissances vivantes)

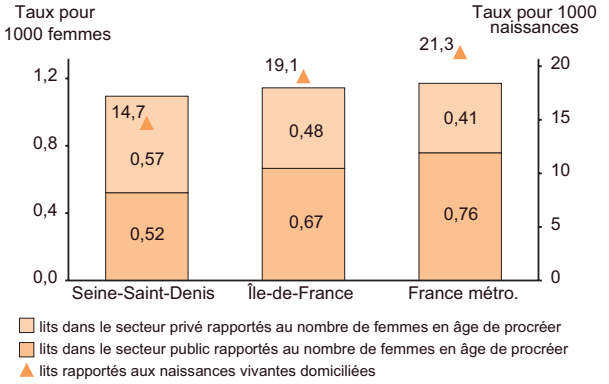

Sources : SAE données administratives - Ministère chargé de la santé, DREES - Exploitation ORS Île-de-France

Taux d'équipement en lits de néonatalogie en 2013 (Nombre de lits pour 10 000 naissances domiciliées)

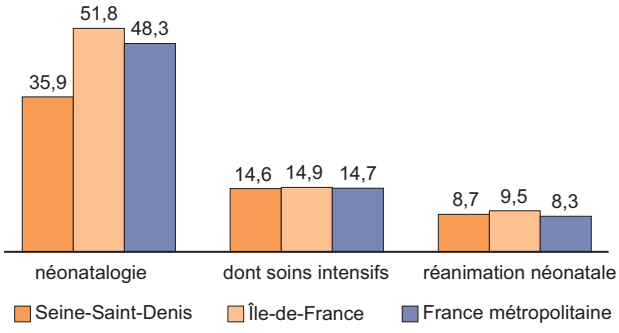

Sources : SAE données administratives - Ministère chargé de la santé, DREES - Exploitation ORS Île-de-France

***Les maternités** sont classées en trois niveaux.*
***Type I :** Etablissements ayant une autorisation d'activité en obstétrique*
***Type IIA :** Etablissements ayant une autorisation d'activité en obstétrique et en néonatalogie*
***Type IIB :** Etablissements ayant une autorisation d'activité en obstétrique et en néonatalogie dont soins intensifs*
***Type III :** Etablissements ayant une autorisation d'activité en obstétrique et en néonatalogie dont soins intensifs et réanimation néonatale*

La prise en charge médicale des futures mères et des naissances est assurée par les médecins généralistes, par les gynécologues-obstétriciens et par les sages-femmes.
Au 1er janvier 2015, les médecins généralistes (libéraux et salariés) sont 1 946 en Seine-Saint-Denis, les gynécologues-obstétriciens (gynécologie médicale et gynécologie-obstétrique) sont 179 et les sages-femmes 392.
Les densités (nombre de professionnels pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans) pour chacun de ces professionnels sont plus faibles en Seine-Saint-Denis qu'en Île-de-France et qu'en France métropolitaine. Cependant, il convient de souligner que l'offre régionale se caractérise par de très grandes disparités, avec des densités médicales particulièrement élevées à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Densité de l'offre médicale pour 100 000 femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) au 1er janvier 2015

	Généralistes	Gynéco-obstétriciens*	Sages-femmes
Seine-Saint-Denis	505	46	102
Paris	875	131	135
Seine-et-marne	453	40	89
Yvelines	563	59	128
Essonne	540	48	106
Hauts-de-Seine	632	71	136
Val-de-Marne	551	57	101
Val d'Oise	496	44	114
Île-de-France	608	69	116
France métro.	702	54	145

* gynécologie médicale et gynécologie-obstétrique

Sources : DREES - RPPS (1er janvier 2015) - Insee (population 2013) - Exploitation ORS Île-de-France

L'offre médicale pour assurer le suivi des enfants de moins de 15 ans en Seine-Saint-Denis est faible.
Au 1er janvier 2015, les généralistes sont 555 pour 100 00 enfants de moins de 15 ans contre 771 en Île-de-France et 851 en France métropolitaine. Les pédiatres sont 51 contre 95 en Île-de-France et 65 en France métropolitaine.
L'écart entre Paris et les autres départements de la région est majeur pour l'offre médicale concernant les enfants de moins de 15 ans.

Densité de l'offre médicale pour 100 000 enfants de moins de 15 ans au 1er janvier 2015

	Généralistes	Pédiatres
Seine-Saint-Denis	555	51
Paris	1666	270
Seine-et-marne	508	43
Yvelines	637	67
Essonne	612	49
Hauts-de-Seine	825	107
Val-de-Marne	695	103
Val d'Oise	552	52
Île-de-France	771	95
France métro.	851	65

Sources : DREES - RPPS (1er janvier 2015) - Insee (population 2013) - Exploitation ORS Île-de-France

On observe que les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) sont très développés en Seine-Saint-Denis. Ils facilitent les consultations prénatales et les suivis à domicile notamment pour les populations les plus précarisées.

En 2011, selon les données de l'enquête PMI de la Drees, la densité de professionnels de PMI de Seine-Saint-Denis (Equivalents temps plein (ETP) rapportés aux naissances vivantes domiciliées) est très supérieure à celle des autres départements franciliens pour les médecins et les sages-femmes. Elle se situe dans la moyenne régionale pour les puéricultrices et au dessus pour les infirmières.

En 2013, le département de Seine-Saint-Denis compte 174 ETP médecins, 65 ETP sages-femmes (42 pour les centres de PMI départementaux et municipaux et 23 pour les centres de PMI hospitaliers), 42 ETP infrmiers et 152 ETP puéricultrices.

Densité ETP* de professionnels de PMI pour 100 000 naissances vivantes en 2011

	Médecins	Sages-femmes	Puéricultrices	Infirmières
Seine-Saint-Denis	689,5	201,4	490,3	226,2
Paris	476,7	113,5	572,5	5,0
Seine-et-marne	AD	AD	AD	AD
Yvelines	AD	AD	AD	AD
Essonne	256,2	69,4	596,0	188,6
Hauts-de-Seine	282,1	75,8	493,4	101,5
Val-de-Marne	476,4	142,0	557,4	204,8
Val d'Oise	201,5	77,7	258,3	342,2
ÎdF hors dép.manquants	407,0	116,0	498,9	177,2

AD : absence de donnée
* ETP : équivalent temps plein
Sources : Enquête PMI DREES, Insee 2011, Exploitation ORS Île-de-France

Centres de Protection maternelle et infantile et de planification familiale en Seine-Saint-Denis et en périphérie en 2014

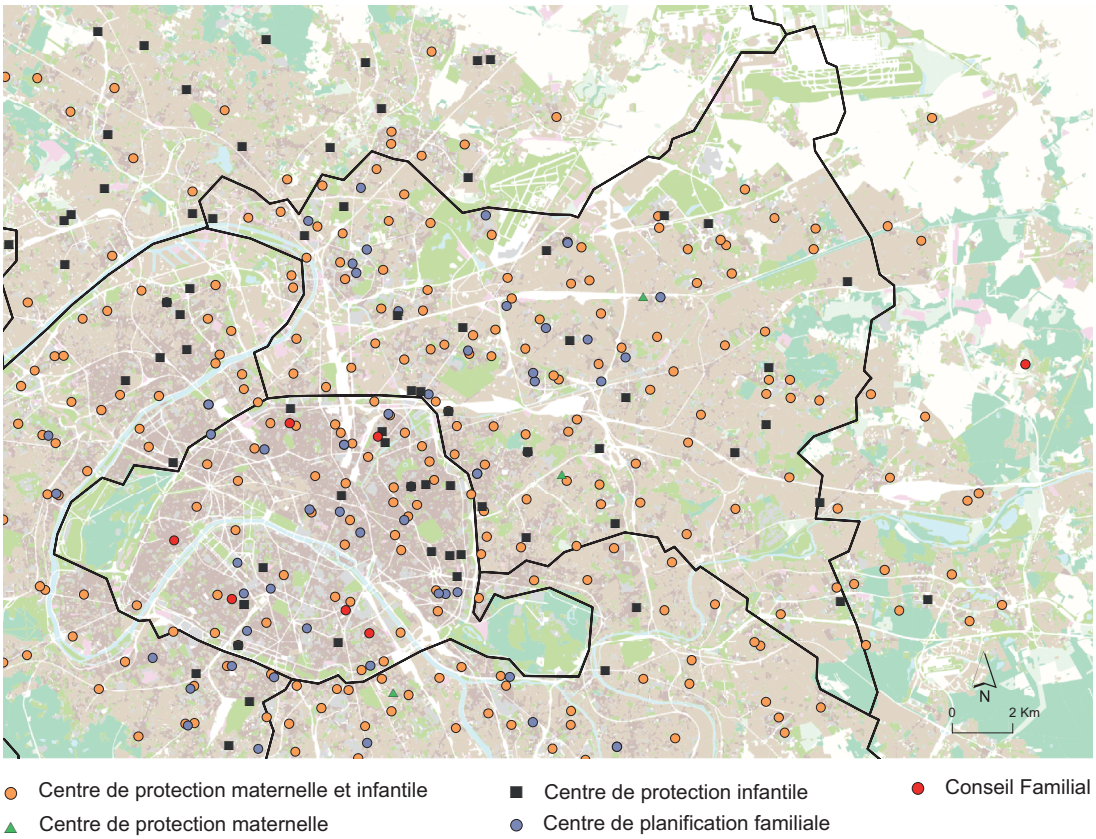

Sources :Insee, ARS ÎdF, FINESS - Exploitation ORS ÎdF

Gynécologues-obstétriciens, pédiatres et sages-femmes libéraux en Seine-Saint-Denis et en périphérie en 2012

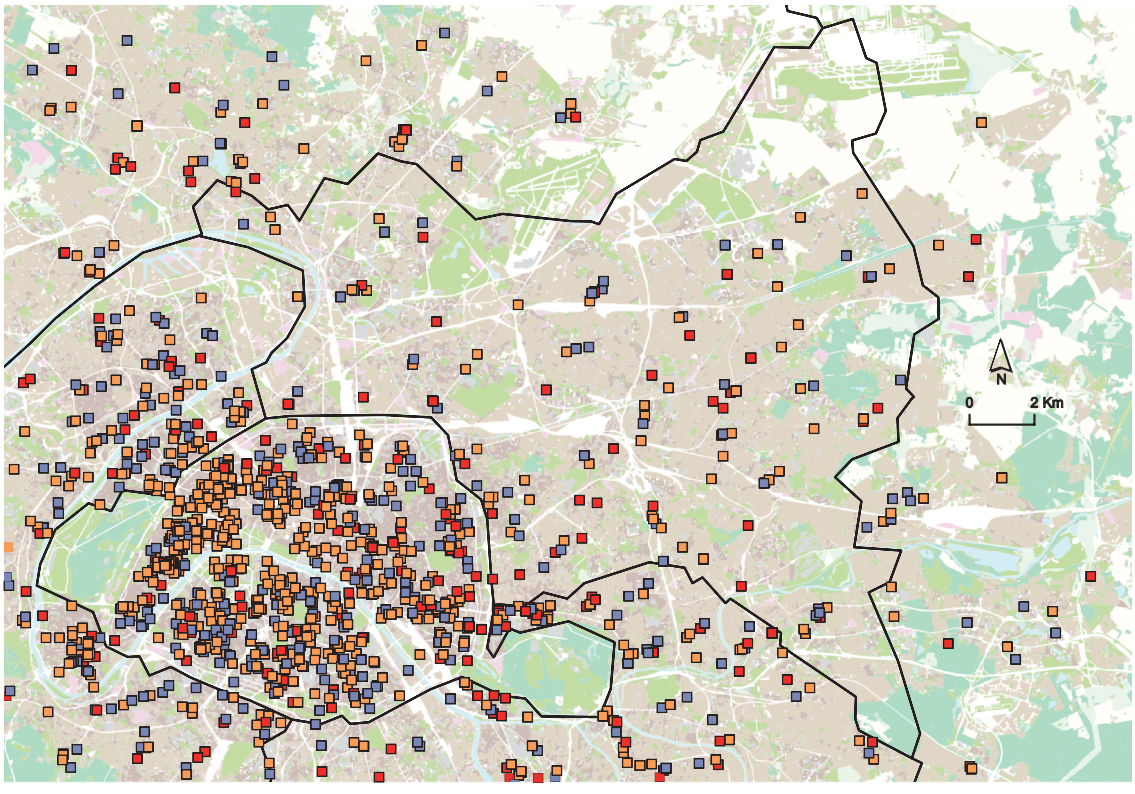

Sources : RPPS, ADELI, ARS ÎdF, IAU ÎdF-Exploitation ORS ÎdF